

## Des droits égaux pour tous les enfants !

Il y a trente ans ce 20 novembre, la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) était adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. L'intérêt supérieur de l'enfant est posé en principe essentiel et, par ce texte qui a valeur contraignante pour les États, l'enfant ne doit plus être considéré comme un être sans conscience placé sous la responsabilité des adultes et l'autorité absolue de ses parents. L'enfant devient sujet de droits, de sa naissance jusqu'à sa majorité.

Ces belles intentions sont à promouvoir partout dans le monde comme en France, en rappelant qu'elles concernent tous les enfants sans discrimination. Or, les enfants en situation de handicap sont encore trop souvent les oubliés de l'égalité des droits.

A l'occasion de cet anniversaire de la Cide, face à un constat partagé d'injustice, APF France handicap<sup>1</sup> et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) demandent aux pouvoirs publics de renforcer leurs efforts pour rendre tous leurs droits effectifs et de mettre au cœur de leur action l'autodétermination des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

C'est notamment l'accès à l'éducation de ces enfants, quel que soit leur handicap, qui doit s'inscrire dans le droit commun en levant les obstacles administratifs et pratiques à leur scolarisation en milieu ordinaire et en donnant les moyens des accompagnements nécessaires.

C'est le droit à la mobilité et aux loisirs qui doit se traduire par un soutien accru à l'accessibilité et l'adaptation effectives des équipements et bâtiments publics comme privés.

Promouvoir les droits de l'enfant, c'est aussi garantir la protection des enfants de parents en situation de handicap, par une forte mobilisation publique pour permettre à ces parents un accès effectif à l'emploi et à des ressources suffisantes, sans mettre en péril les aides sociales spécifiques existantes, qui sont au contraire à revaloriser.

APF France handicap et la LDH invitent le gouvernement à rendre effective la pleine citoyenneté des enfants et des parents en situation de handicap et à agir fermement contre toutes les discriminations et l'ostracisme dont ils sont encore trop souvent victimes. Avec la Cide, l'État est garant de cette égalité et de ces droits. Il lui revient de traduire ces promesses en actes.

*Paris, le 19 novembre 2019*

---

<sup>1</sup> À l'occasion des 30 ans de la Cide, APF France handicap publie son [plaidoyer](#) : « Tous pareils mais... le vécu et le ressenti des enfants en situation de handicap face à leurs droits. »